



Paris, le 23 août 2021

Le Président Général

president.general@snemm.fr

07 87 67 15 83

Affaire suivie par :

LAMY Patrick

sg@snemm.fr

Mesdames et Messieurs les président(e)s
d'Unions départementales.

Mesdames et Messieurs les président(e)s de
sections.

Réf : R 39.2 - Bénéficiaires de l'entraide. Règlement intérieur 2010.

Objet : Attribution du colis de Noël 2021.

Chères présidentes, chers présidents,

Cette année 2021, la société LOU PERIGORD vous propose un colis de Noël au tarif de 25 € TTC à votre choix salé ou sucré.

Le colis de Noël est une action d'entraide et non une récompense. Chaque année, il est remis à un sociétaire grâce à la solidarité de toutes les structures et des individuels par les dons adressés à l'Entraide.

Ce colis n'est pas alloué de droit à une structure au quota de ses effectifs ou de ses ressources financières, mais la délivrance d'un colis s'applique bien au regard **d'une situation individuelle justifiée** et de la recevabilité par la commission d'entraide.

Le budget prévisionnel 2021 a fixé une enveloppe allouée de 20 000€ (20k€). En théorique, cela représente 1 colis/section.

En référence à l'année passée, 800 colis de Noël seront offerts à nos sociétaires grâce à vous tous. Un seuil de **3 colis maximum** est proposé par structure et les demandes supérieures pourront être examinées et éventuellement accordées sans dépasser l'enveloppe budgétaire initiale. Dans votre commande, vous pourrez choisir à votre convenance des colis « salé ou sucré ».

Il est proposé aux structures de pouvoir commander et financer des colis en l'indiquant sur votre bon de commande. Vous recevrez directement la facture à acquitter dans un délai très court après la livraison (pas de report de paiement en 2022, merci de votre compréhension).

Les frais de port seront pris en charge par le siège social :

- 7 euros TTC sur la France Métropole par structure dans la limite de 8 colis ;
- Frais de port vers les DOM TOM ou à l'étranger au coût réel.



SNEMM

Fondée en 1904 - Reconnue d'Utilité Publique (décret du 20 décembre 1922)
Partenaire de la réserve citoyenne - JORF n° 64 du 17 mars 2018
Ambassadeur National de la réserve citoyenne de l'Education Nationale
Affiliée à la Fédération André Maginot GR 113

SIÈGE SOCIAL

36 rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS
Tel: 01 45 22 68 12 - Fax: 01 45 22 00 39
direction@snemm.fr - www.snemm.fr
Siret: 342 006 491 00019



Composition du COLIS SALE :

- 1 bloc de foie gras 65 gr,
 - 1 bouteille de vin blanc moelleux 37.5 cl,
 - 1 bocal de civet d'oie aux cèpes 350 gr
 - 1 sachet de pâtes aux châtaignes 150 gr
 - 1 terrine de campagne 90 gr,
 - 1 tartinade aux 2 saumons citronné 90 gr
 - 1 verrine flocons 3 chocolats 100 gr
- L'ensemble dans une valisette carton décorée.

Composition COLIS SUCRE :

- 1 bouteille de limonade bio 33 cl
 - 1 sachet chocolat friture de Noël 100 gr
 - 1 sachet gourmandises 50 gr chou-choc
 - 1 gâteau miel-caramel-noix 200 gr
 - 1 pot de confiture de Noël 325 gr
 - 1 sachet de sablé orange 100 gr
- L'ensemble dans une valisette carton décorée.

N'attendez pas la date d'échéance **du 18 octobre 2021** pour retourner votre commande au siège social. La commission d'entraide sera en droit de vous demander de justifier plus précisément votre demande. Le bon de commande vous est adressé en pièce jointe.

Le président général

José Miguel REAL